

Schéma de cohérence territoriale du Valenciennois

Plateforme d'Intelligence Territoriale Wallonne – le 11 mars 2013
Isabelle ROUGIEUX – Directrice

Contexte

- ▶ Evolution de la planification territoriale en France:
 - ▶ Loi d'orientation foncière en 1967: plan selon les besoins estimés
 - ▶ Loi Solidarité et renouvellement urbain en 2000: création des schémas de cohérence territoriale (bassin de vie) et des Plans locaux d'urbanisme (PLU) ou carte communale, selon la nature des communes (urbaines/rurales): documents d'urbanisme basés sur un projet
 - ▶ Loi Grenelle du 12 juillet 2010: le DD fait son entrée dans la planification



Contexte

- ▶ 389 SCoT au 1^{er} juillet 2012 (dont environ 180 approuvés) – un peu plus de 70% de la population française concernées par un SCoT
- ▶ La Région Nord-Pas de Calais en pointe dans le domaine de la prospective, avant même l'existence du conseil régional (livre blanc de l'OREAM en 1968...)
- ▶ SRADT 2001-2006, puis objectif 2020, puis SRADT permanent – collège régional de prospective, rencontre du nouveau siècle, les ateliers de prospective...
- ▶ Une région, 17 SCoT



Emboitement des échelles



SRADDT

SCOT

PLU ou Carte
communale



RESPECTER

- Le Code de l'Urbanisme (Art.L110 - L121-1)
- Les Lois, décrets et Réglements

ÊTRE COMPATIBLE AVEC

- SDAGE, SAGE
- Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escout

PRENDRE EN COMPTE

- Plan Climat Energie Territorial
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités et des établissements et services publics

se doit de...

Le SCOT

s'impose...

AUX DOCUMENTS DE PLANIFICATION SECTORIELLE

- Plan de Déplacement Urbain (PDU)
- Programme Locaux de l'Habitat (PLH)

3 ans pour se mettre en compatibilité

AUX DOCUMENTS D'URBANISME

- Plan Local d'Urbanisme,
- Carte communale

A CERTAINES OPÉRATIONS FONCIÈRES ET D'AMÉNAGEMENT

- ZAC, ZAD
- Constructions de + 5000 m² de SHON
- réserves foncières > 5ha, lotissements,, remembrements réalisés par des AFU

Et dans le Valenciennois?

- ▶ 1^{er} schéma directeur approuvé en 1974, révisé en 1984 puis en 1992 puis 2002
- ▶ Une histoire longue et riche, territoire frontière
- ▶ Un territoire anthropisé, dense, industriel où la nature est relictuelle (limite muséographique)
- ▶ Pourquoi planifier?
- ▶ Exercice de prospective normative, par lequel on transforme un futur souhaité (possible?) en zonage.
- ▶ Un zonage cloisonnant les fonctions différentes fonctions du territoire, alors que l'intérêt réside dans la multifonctionnalité



Le contenu du SCoT :

Article L.122-1 du Code de l'urbanisme

Rapport de Présentation

Art. L122-1-2

Quelle est la situation actuelle du territoire ?

PADD : Projet
d'aménagement
et de

Développement

Durable - *art. L122-1-*

3

***Comment pourrait-elle évoluer ?
Quel scénario de développement pour le territoire ?***

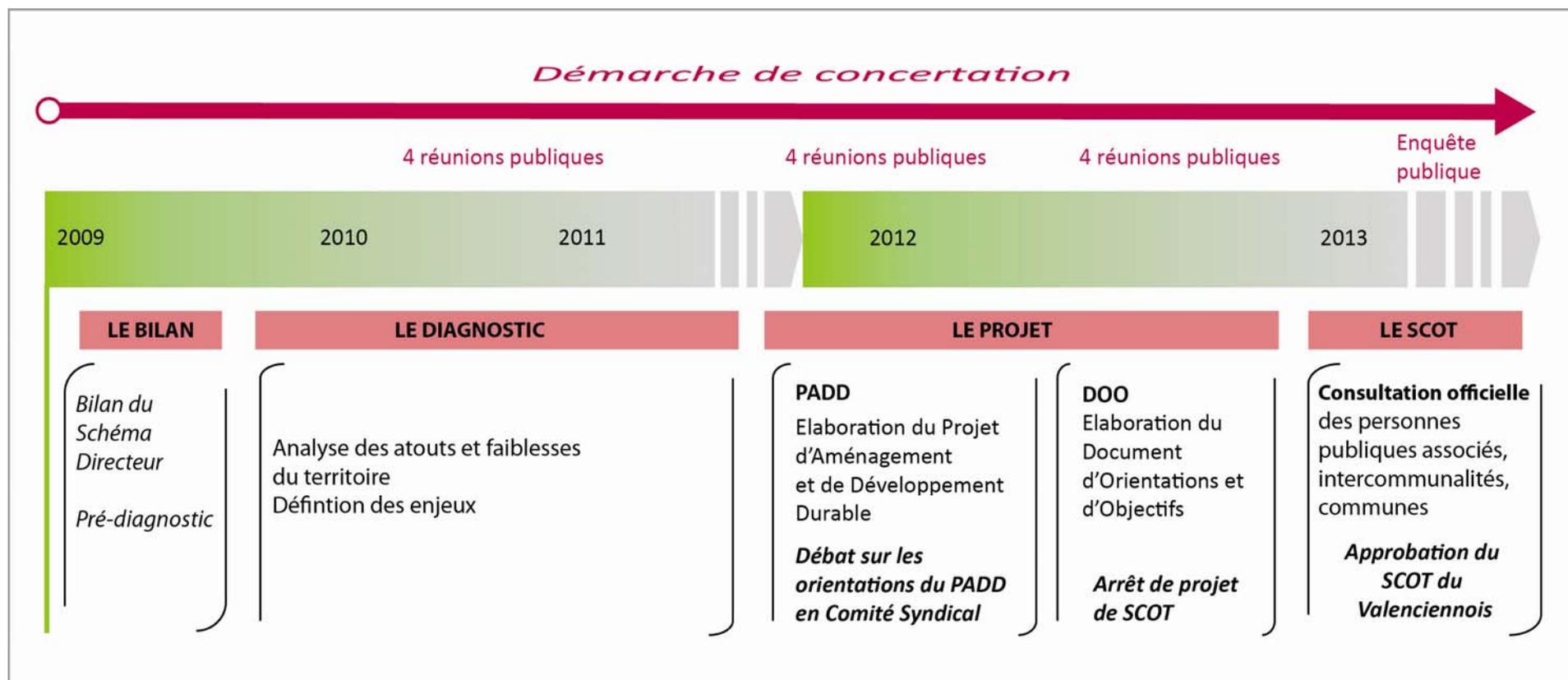
DOO : Document
d'Orientations et
d'Objectifs

art. L122-1-5 à

art. L122-1-10

Comment on s'y prend ?

Calendrier de la démarche



Les enjeux issus du diagnostic



Démographie

Perspectives démographiques à moyen terme

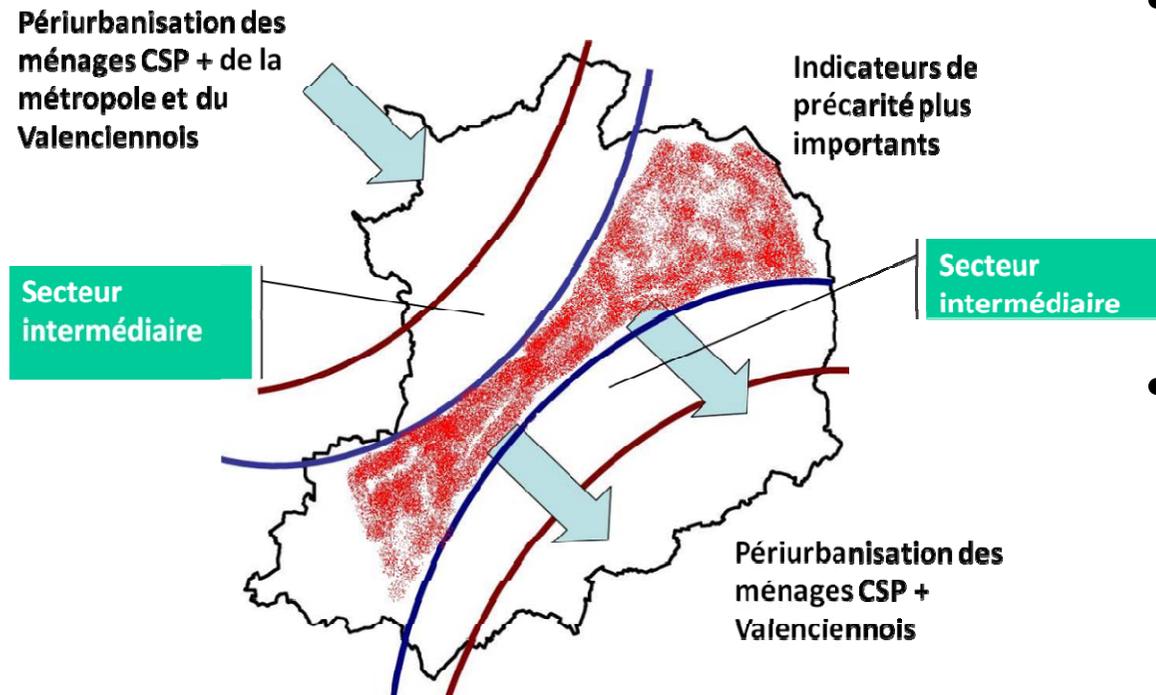
- Diminution de la taille des ménages qui crée une augmentation « mécanique » du nombre de ménages même dans la perspective d'une diminution démographique
- Perspective d'évolution démographique selon le scénario tendanciel de l'INSEE : légère croissance de la population liée à une amélioration du solde migratoire, qui reste néanmoins négatif
- Vieillissement de la population observé : la classe des plus de 60 ans aussi nombreuse que les moins de 20 ans à l'horizon 2020.
- Un corridor minier marqué par une situation sociale fragile

Enjeu : Améliorer l'attractivité du territoire



Habitat

- Une concentration du logement social et minier.
- Un enjeu fort: le renouvellement des populations des cités minières qui entraîne une concentration de la précarité.
- Une dégradation de l'habitat privé ancien.



- Une relance de la construction neuve très importante où les différents types d'habitat sont bien représentés.
- Un double phénomène de périurbanisation

Enjeu: Répondre à la diversité des besoins en logement tout en luttant contre la « spécialisation sociale » des communes

Activités économiques et emplois

- Forte progression du territoire dans le domaine économique :
 - **Augmentation du nombre d'emplois** dans tous les secteurs (*hors période récente*) et du nombre d'actifs (+4,9% entre 1999 et 2006)
 - Développement de l'activité industrielle et du transport terrestre
 - Mais fragilité des filières traditionnelles
- **Tertiarisation** progressive de l'économie (part service + commerces= 61% de l'emploi privé en 2009 contre 55% en 1999)
- Développement de **nouvelles filières**: santé, services à la personnes, loisirs et numérique.
- Confortement des pôles d'emplois existants en 2002 et faible mobilisation des terrains prévus pour l'accueil économique au Schéma directeur
Emergence du pôle de Sars et Rosières (+ de 600 emplois)
- **Le tourisme, secteur d'activités porteur** d'une image positive : atout à développer

Enjeu: Maintenir les activités existantes et diversifier l'économie

Agriculture

- **Une diminution des exploitations agricoles 22% en 10 ans** (RGA 2010) et de la surface agricole (SAU)
- **Une activité agricole diversifiée** : circuits courts, services à la personnes, hébergement touristique...
- ▶ **Une spécialisation des productions sur le territoire** : un secteur nord orienté vers l'élevage bovin et ovin, et un secteur sud à dominante grandes cultures.

Enjeu : Maintenir l'activité agricole dans un territoire fortement urbanisé

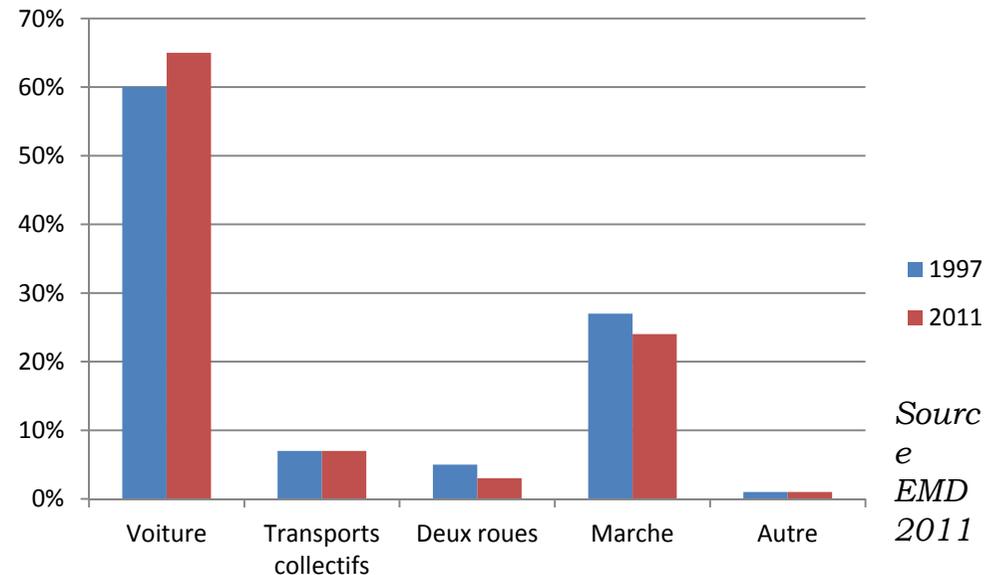


Déplacements des biens et des personnes

- Un territoire doté d'infrastructures routières importantes et maillées, et qui peut s'appuyer sur ses atouts (eau, fer, route, aérien) pour développer l'**intermodalité**.

- Projets de contournement prévus de longue date (en cours), notamment Valenciennes Nord.
- Projet du Canal Seine-Nord

- La périurbanisation alimente le développement de la motorisation. Augmentation des motifs de déplacements et progression des distances de déplacements, notamment vers les pôles d'emplois.
- Manque de hiérarchisation des voies et des trafics routiers : nécessité d'une alternative en termes de modes de transports pour diminuer ces flux et réduire les problèmes d'engorgement



Enjeu : Favoriser le report modal vers les transports en communs et les modes doux

Environnement

- ▶ **Un territoire riche en espaces naturels et en biodiversité** (vallée de l'Escaut, forêt Raismes-St Amand, terrils...)
- ▶ **Des espaces agricoles et naturels fragilisés et fragmentés** par une urbanisation trop consommatrice.
- ▶ **Une ressource en eau vulnérable**
- ▶ **Un territoire sujet aux risques naturels** (inondations, affaissements miniers, séismes, etc.)
- ▶ **Un patrimoine bâti et paysager, une terre d'histoire**, peu mis en valeur.
- ▶ **Bilan Carbone® Territoire : un secteur « déplacement » principal émetteur de CO₂**

Enjeux : Protéger et valoriser les espaces et ressources naturels du Valenciennois



Le projet d'aménagement et de développement
durable (PADD)

L'expression du projet politique



L'élaboration du PADD

3 jours d'information et de débat sur le projet du SCOT:

Plus de 65 participants en moyenne par journée



Des interventions diverses:

Participation d'autres SCOT, d'acteurs du territoire (Conseils de développement, élus, entreprises...), de professionnels (chercheurs, techniciens)

Des débats:

- Sous forme de tables rondes
- Sous forme de questions aux intervenants

Des ateliers:

Groupes de production sur différentes thématiques : logement, mobilité, économie, environnement



La construction du PADD

7

p
r
i
n
c
i
p
e
s

- Agir pour les habitants du Valenciennois
- Maîtriser l'étalement urbain
- Protéger et valoriser les espaces et ressources naturels du Valenciennois
- Satisfaire les besoins en logements pour les habitants actuels et futurs
- Maintenir, amplifier et diversifier les activités économiques du Valenciennois
- Réduire les déplacements motorisés
- Agir contre les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique

La construction du PADD

AXE 1

Renforcer le rayonnement et l'attractivité du Valenciennois dans son environnement régional



AXE 2

Permettre un développement durable et équilibré du Valenciennois



AXE 3

Améliorer le cadre de vie et penser un urbanisme de proximité

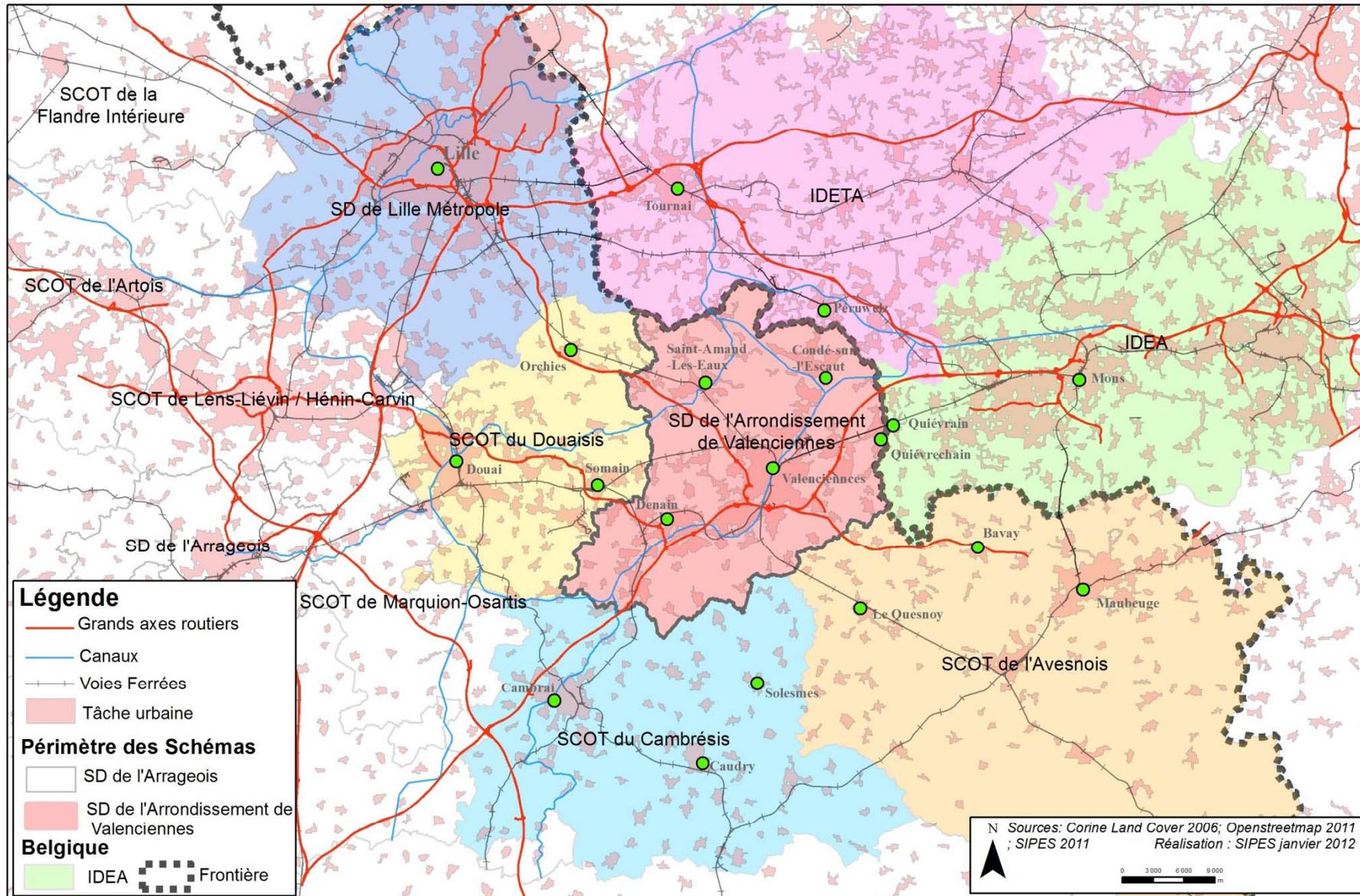


**1. Renforcer le rayonnement du
Valenciennois et l'attractivité
du Valenciennois dans son
environnement régional**

2. Permettre un
développement durable et
équilibré du Valenciennois

3. Améliorer le cadre de
vie et penser un
urbanisme de proximité

Axe 1 - Renforcer l'attractivité et le rayonnement du Valenciennois : cartographie de travail



1. Renforcer le rayonnement du Valenciennois et l'attractivité du Valenciennois dans son environnement régional

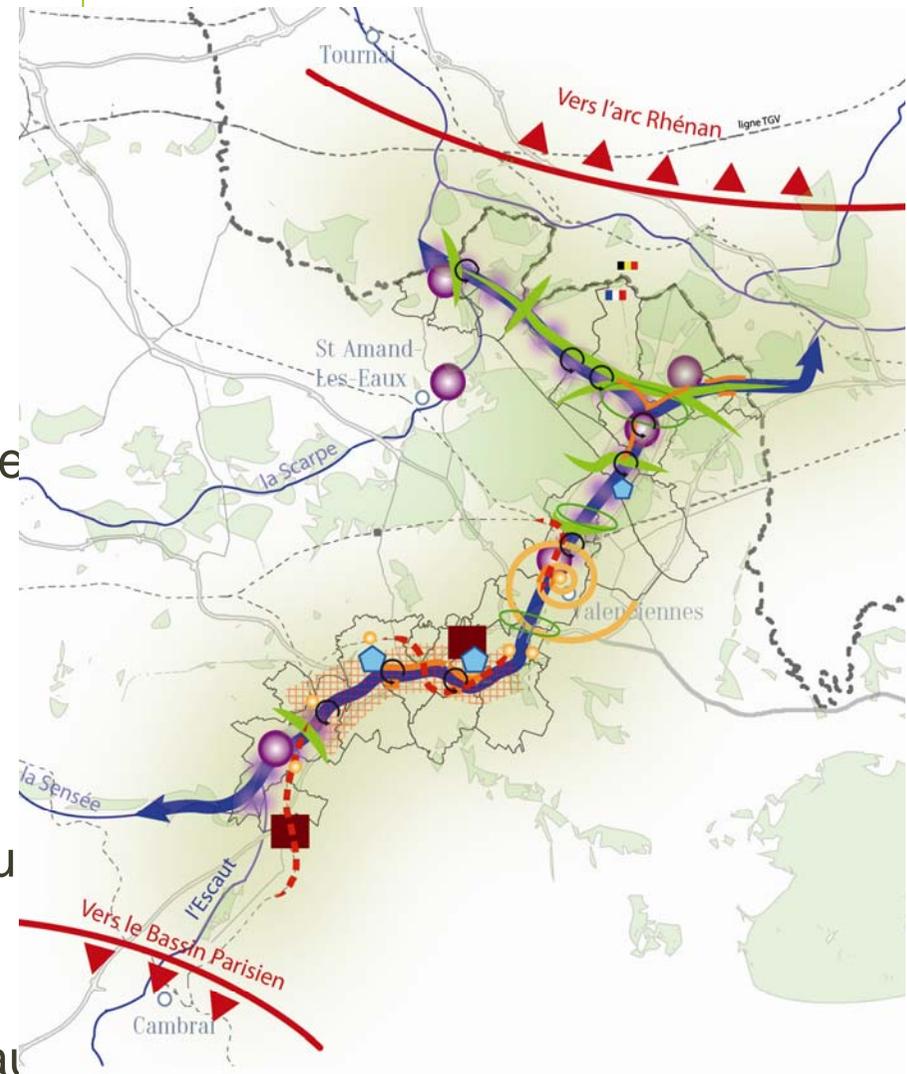
- ▶ **Valoriser le maillage des grandes infrastructures de transports pour mieux accéder au Valenciennois**
 - ▶ Les axes ferroviaires : réouverture Valenciennes-Mons, liaison TGV Paris-Valenciennes
 - ▶ L'axe fluvial : Escaut, réalisation du Canal-Seine Nord, Canal Condé-Pommeroeul
 - ▶ Les axes routiers : échangeur A2-A23, contournement Nord de Valenciennes
 - ▶ La voie aérienne: Aéroport de Valenciennes
- ▶ Les voies douces



1. Renforcer le rayonnement du Valenciennois et l'attractivité du Valenciennois dans son environnement régional

► Valoriser l'identité du territoire

- Une éco-techno vallée de l'Escaut
- Conforter le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut
- L'identité minière du Valenciennois
- Favoriser l'émergence d'une métropole d'équilibre en dotant le Valenciennois des équipements nécessaires à son attractivité
- Conforter le rôle d'excellence économique du Valenciennois
- Préserver les ressources partagées du Valenciennois
- Maintenir les grands équilibres écologiques régionaux et interterritoriaux

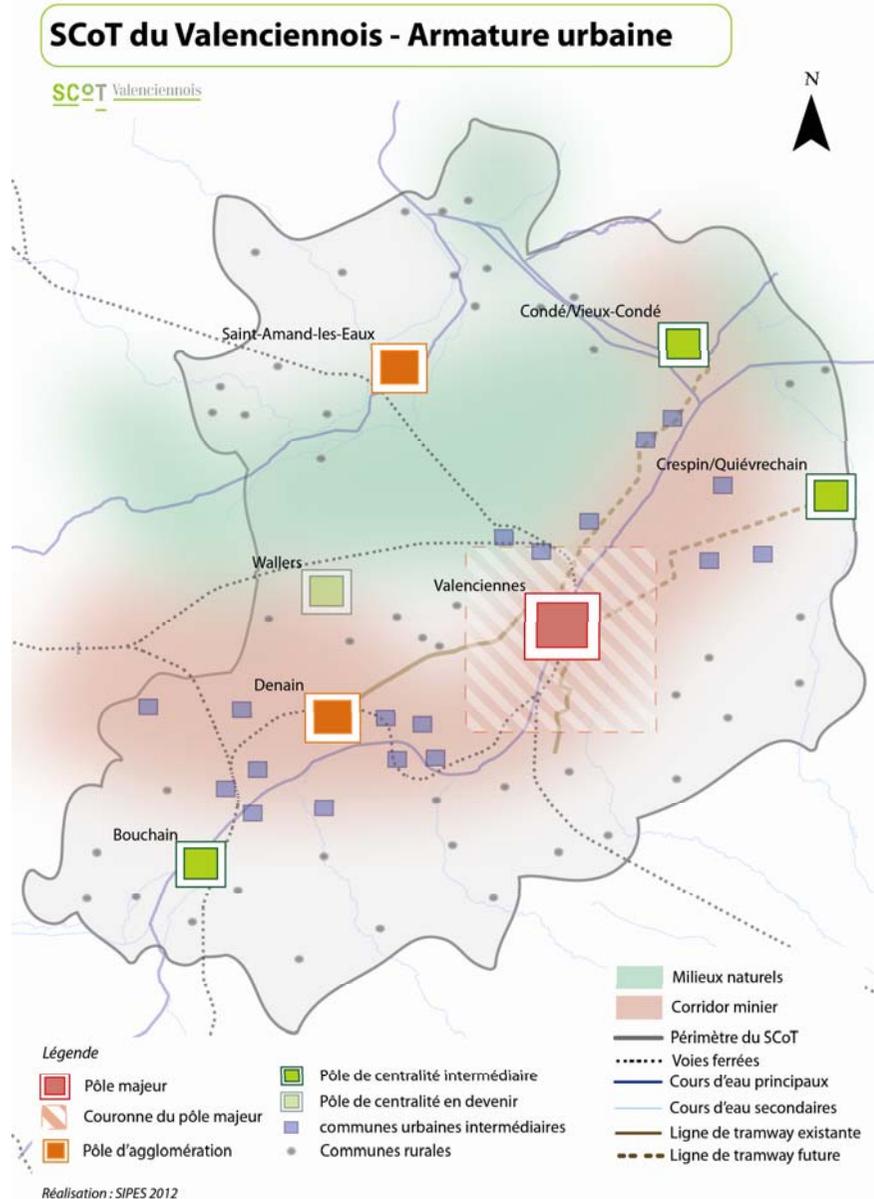


1. Renforcer le rayonnement du
Valenciennois et l'attractivité du
Valenciennois dans son
environnement régional

**2. Permettre un
développement durable et
équilibré du Valenciennois**

3. Améliorer le cadre de
vie et penser un
urbanisme de proximité

2. Permettre un développement durable et équilibré du Valenciennois

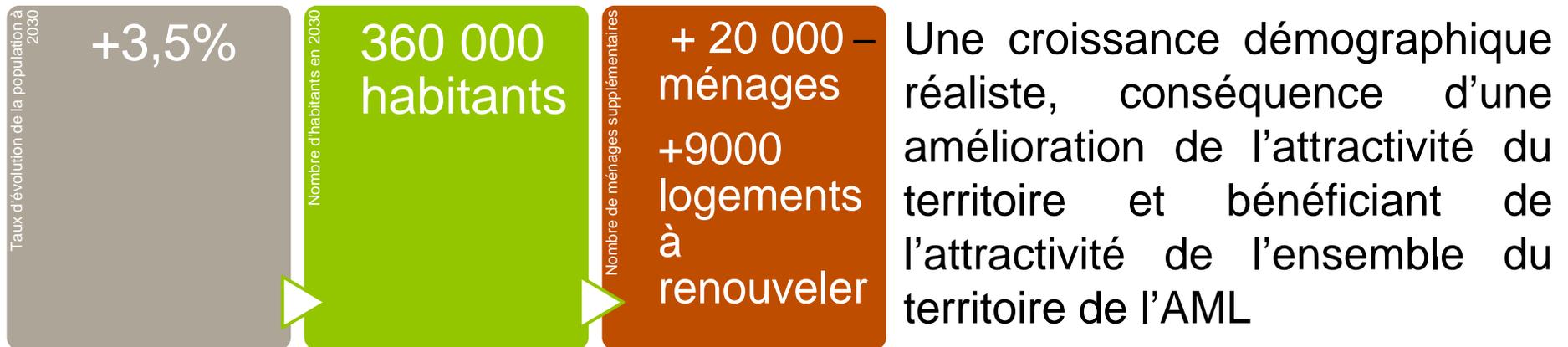


- **Structurer le territoire pour préserver et conforter les grands équilibres internes**

- Limiter l'étalement urbain en polarisant le développement
- Maîtriser le développement des territoires périurbains et ruraux
- Economiser l'espace
 - Favoriser le recyclage urbain
 - Augmenter la densité des espaces urbanisés

2. Permettre un développement durable et équilibré du Valenciennois

- **Développer une offre résidentielle qui réponde à la diversité des populations actuelles et futures**



- Répartir les efforts de construction en fonction de l'armature urbaine du territoire
- Répondre à la diversité des besoins en logements des populations et favoriser la mixité sociale et fonctionnelle
 - Maintenir l'équilibre actuel dans la typologie de logements construits (individuel, collectif)

2. Permettre un développement durable et équilibré du Valenciennois



► ***Mettre en place les conditions d'une dynamique économique ambitieuse***

- Conforter le développement économique des pôles urbains
- Encadrer le développement de l'offre commerciale afin de répondre aux besoins des habitants et de maintenir la diversité des formes de commerce
- Développer les activités économiques existantes et en optimiser l'implantation
- Favoriser le développement de nouvelles activités économiques et consolider les filières émergentes

2. Permettre un développement durable et équilibré du Valenciennois



► **Organiser le territoire en fonction des modes de transports alternatifs à la voiture**

- Appuyer le développement urbain sur le réseau de transports en commun performant
- Renforcer le maillage du réseau de transport en commun en complément du maillage TER et tramway existant
- Développer un réseau cyclable continu et sécurisé, pour favoriser le report modal lors des déplacements courts
- Favoriser les alternatives à la voiture individuelle pour l'accès aux pôles d'emplois périurbains



2. Permettre un développement durable et équilibré du Valenciennois

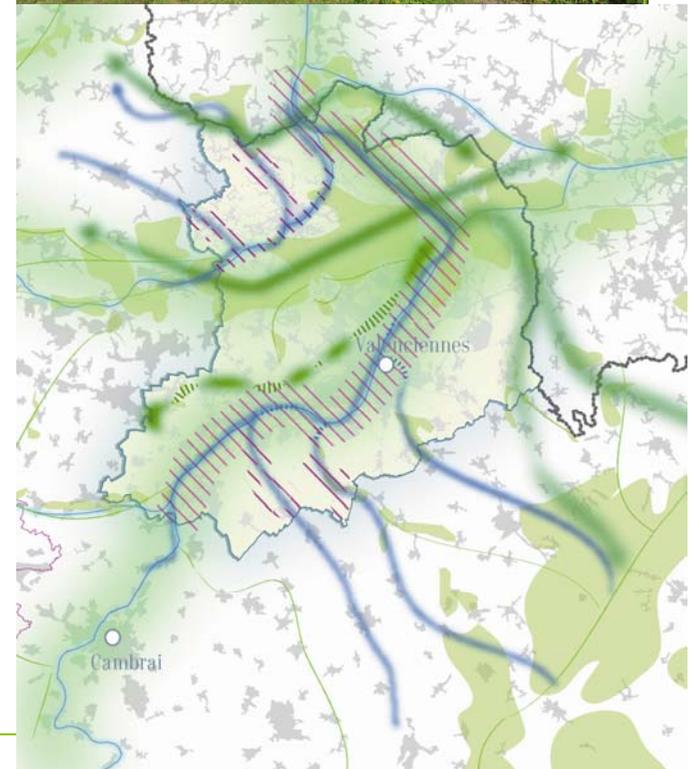
► ***Développer les fonctions supports du développement urbain durable***

- Développer les communications numériques au service des habitants et des entreprises du territoire
- Développer la production d'énergie renouvelable pour limiter la dépendance énergétique du territoire



2. Permettre un développement durable et équilibré du Valenciennois

- ***Fixer et réaliser l'armature verte et bleue du territoire comme élément structurant de son organisation, au service de la biodiversité et des habitants***
 - Préserver strictement les espaces naturels d'intérêt majeur identifiés par l'Etat Initial de l'environnement
 - Favoriser le fonctionnement écologique du territoire en préservant et en restaurant les corridors écologiques reliant les cœurs de nature
 - Favoriser les perméabilités écologiques dans le tissu urbain existant et dans les nouveaux projets d'aménagement
 - Maintenir les coupures urbaines entre les secteurs urbanisés



2. Permettre un développement durable et équilibré du Valenciennois

▶ Protéger et mettre en valeur l'agriculture

- ▶ Préserver et valoriser les terres agricoles
 - ▶ Valorisation des productions agricoles locales
 - ▶ Examen attentif dans les documents locaux des contraintes d'exploitation
 - ▶ Maintien et développement des aspects éco-paysagers des espaces agricoles



2. Permettre un développement durable et équilibré du Valenciennois

- ***Préserver et mettre en valeur les paysages et le patrimoine identitaires du Valenciennois***
 - Préserver l'identité paysagère et patrimoniale du Valenciennois
 - En s'appuyant sur la Charte du Parc, sur le classement UNESCO...
 - Inscription dans les nouveaux projets de construction de cette préservation
 - Qualifier les entrées de villes et des villages en luttant contre la banalisation
 - Généralisation des règlements de publicité
 - Mise en place de documents d'urbanisme qui intègrent ces problématiques



**1. Renforcer le rayonnement du
Valenciennois et l'attractivité du
Valenciennois dans son
environnement régional**

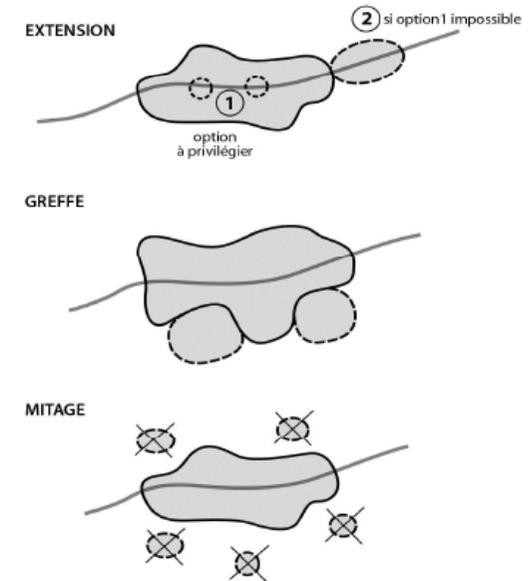
**2. Permettre un
développement durable et
équilibré du Valenciennois**

**3. Améliorer le cadre de
vie et penser un
urbanisme de proximité**

3. Le territoire de proximité : pour un cadre de vie agréable et un urbanisme de qualité

► **Concilier densité, mixité des fonctions et qualité urbaine dans les villes et les villages**

- Urbaniser en priorité en renouvellement urbain
- Développer l'urbanisation nouvelle de manière durable
- Promouvoir des formes urbaines innovantes pour favoriser la mixité et la qualité urbaine (mixité, densité...)
- Accompagner la réhabilitation du parc de logement ancien (public et privé)
- Veiller à la qualité de l'aménagement des zones d'activités existantes et nouvelles



Source : SCoT Sud 54



3. Le territoire de proximité : pour un cadre de vie agréable et un urbanisme de qualité

► ***Favoriser le report modal vers les TC et modes doux dans le cadre d'une politique des déplacements courts***

- Limiter la place de la voiture : offrir une meilleure cohabitation des modes de transports, contraindre le stationnement en Centre Ville, favoriser l'accès au parking relais, covoiturage...
- Densifier autour des arrêts de TC : favoriser densité et mixité des fonctions autour des stations Gare et Tram
- Permettre la complémentarité vélo-TC : système vélo



3. Le territoire de proximité : pour un cadre de vie agréable et un urbanisme de qualité

▶ *Préserver les espaces naturels remarquables et promouvoir la nature en ville*

- ▶ Préserver des espaces tampons, coupures d'urbanisation entre les communes et valoriser ces espaces, leur donner une vocation
- ▶ Accueillir la trame verte et bleue en milieu urbain



3. Le territoire de proximité : pour un cadre de vie agréable et un urbanisme de qualité

▶ ***Préserver le territoire des risques et de l'épuisement des ressources naturelles***

- ▶ Préserver les habitants des risques naturels et technologiques
- ▶ Préserver la ressource en eau souterraine
- ▶ Développer la production d'énergies renouvelables
- ▶ Limiter les pollutions et les nuisances



Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

En cours de rédaction

- Définit les orientations qui s'appliqueront localement
 - Volet « prescriptif » du SCoT



Les difficultés rencontrées

- ▶ SCoT= planification à long terme, nécessite de se détacher du quotidien et d'oser « explorer les futurs »
- ▶ Des concurrences territoriales réelles, avec les territoires voisins, à l'intérieur du périmètre, public et privé
- ▶ Des craintes exprimées de mise sous tutelle des actions des collectivités (SCoT régulateur en lieu et place de l'Etat)
- ▶ Les 3 piliers du développement durable déséquilibrés: l'économie prime sur l'environnement (« adapter les mesures de protection en fonction des projets »), le social est sous-représenté dans les questions d'urbanisme,

Des difficultés sous jacentes

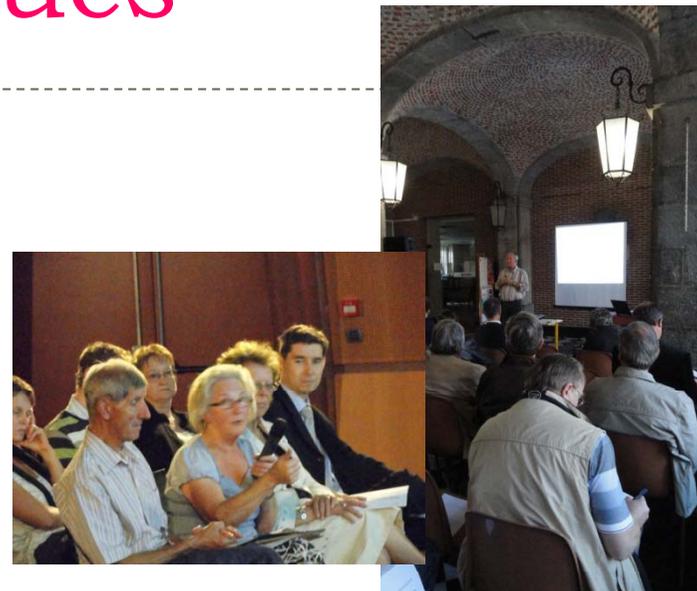
- ▶ Concertation: inscrite dans la loi, mais laissée à la libre appréciation du porteur du Scot
- ▶ Difficulté à mobiliser les habitants, mais également les milieux économiques (représentation institutionnelle): long terme
 - ▶ approche « conceptuelle » de la planification
 - ▶ éloignement des préoccupations quotidiennes
 - ▶ approches à contre-courants



Les réunions publiques

Les réunions publiques du diagnostic

- 4 réunions organisées au mois de septembre 2011
- Près de 200 participants au total
- Dans les villes de Condé-sur-l'Escaut (56 personnes), Saint-Amand (59 personnes), Saint-Saulve (57 personnes) et Douchy-les-mines (30 personnes)



Les réunions publiques du PADD

- 4 réunions organisées au mois de septembre 2012
- Près de 200 participants au total
- Dans les villes de Condé-sur-l'Escaut (28 personnes), Denain (55 personnes), Saint-Amand (36 personnes) et Anzin (33 personnes)

La communication - concertation

Un site Internet

En ligne depuis septembre 2011
 500 visites en janvier 2013 (350 en moyenne par mois)
 Informations documentaires,
 actualités, forum...



SCOT Valenciennes octobre 2011



À la Une du Nord

SCOT Valenciennes



À la Une publiques du PA



À la Une premier palier franchi
 Le diagnostic, franchi
 La première étape de l'élaboration du SCOT du Valenciennes a été franchie avec l'élaboration du diagnostic. Il analyse le territoire par thématiques et permet d'identifier forces, faiblesses et enjeux majeurs.

Communication et concertation en ordre de marche
 Depuis le 16 septembre, le SCOT du Valenciennes dispose d'un site internet, nouvel outil de communication destiné à tous les publics : élus, techniciens, représentants de la société civile, habitants... Pour tout savoir, rejoignez-nous sur : www.scot-valenciennes.fr

Ils l'ont dit développe pas, le territoire manquera d'oxygène
 Contrairement aux idées reçues, le territoire du SCOT du Valenciennes a de nombreux atouts : renouvellement de ses filières historiques, ouverture vers le tertiaire de haut niveau, véritable agriculture touristique... Un potentiel d'avenir analysé par Christian Dubaut, directeur d'Etudes d'Eurotrains. Son cabinet a accompagné le SCOT du Valenciennes, au sein d'un groupement Ansis-Eurotrains, sur le potentiel économique et fiscal du comble de l'Yser. Cela a été l'occasion de mettre au point la stratégie

La Newsletter du SCOT

1^{ère} Newsletter fin 2011, la 5^{ème} à paraître – 350 abonnés

L'information

Un poster :

Envoyé aux communes du SCoT et aux partenaires, reprenant les éléments principaux de diagnostic territorial

Un encart dans la Voix du Nord :

Edition d'un document de 8 pages dans l'édition du 20 septembre 2012 (éléments du PADD, interview, rôle du SCoT, initiatives...)

Le territoire Valenciennois

Et maintenant ?

Le territoire Valenciennois est un territoire d'avenir. Il est riche de ses atouts, de ses ressources, de ses habitants. Il est un territoire qui a su s'adapter et évoluer. Il est un territoire qui a su se faire reconnaître. Il est un territoire qui a su se faire respecter. Il est un territoire qui a su se faire respecter.

Le territoire en chiffres clés

Superficie : 630 km²

Population : 218 000 habitants

Le territoire Valenciennois est un territoire d'avenir. Il est riche de ses atouts, de ses ressources, de ses habitants. Il est un territoire qui a su s'adapter et évoluer. Il est un territoire qui a su se faire reconnaître. Il est un territoire qui a su se faire respecter. Il est un territoire qui a su se faire respecter.

SCoT Valenciennois

La densité décryptée

Comment lever les résistances à la densité et améliorer la qualité de vie ?

Le commerce dans le SCoT

Comment lever les résistances à la densité et améliorer la qualité de vie ?

SCoT Valenciennois

Des publications :

Afin de sensibiliser certaines thématiques

Identité du territoire
« Nous disposons d'atouts touristiques indéniables »

Habitat
« L'offre en logements s'améliore, nous continuerons les efforts »

Économie
« Une facilité d'accès et un cadre agréable incitent à s'installer »

13%

23 000

14,5%

MERCI DE VOTRE ATTENTION

www.scot-valenciennois.fr